

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 19/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Noële BREARD, Marie-Line DANDOIS, Jean-Christophe LETAVERNIER, Géraldine PERRIN, Jean-Charles MARIE donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Antoine MARTEL donnant pouvoir à Bernard VIVET

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2023

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 mars 2023 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.
Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 29 mars 2023.

018/2023 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET SA CHAPELLE EN POLE DE VIE ADMINISTRATIF ET CULTUREL : ETUDE D'IMPACT FINANCIER DU PROJET SUR LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dossier de subvention au titre de la DETR et de l'APCR, il est demandé de réaliser une étude d'impact financier du projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD et sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel sur les dépenses et recettes de la Commune pour la période des 5 premières années de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que le projet se décompose en 3 parties :

- 1- Mairie/Agence postale
- 2- Chapelle
- 3- Logements locatifs

Monsieur le Maire présente cette étude ci-dessous :

Fiche présentant l'estimation prévisionnelle des coûts de fonctionnement et des recettes induits sur les cinq premières années de fonctionnement

Nom du projet : Réhabilitation de l'ancien EHPAD et sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel
 Maître d'ouvrage : Commune de Cesny-Les-Sources

Partie : Mairie + Agence postale

	Avant les travaux (si réhabilitation) pour une année	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
DEPENSES						
1 - Consommation/fluides						
<i>eau</i>	250	350	400	450	500	550
<i>électricité</i>	500	887	976	1074	1181	1300
<i>gaz</i>						
<i>chauffage</i>	1500	13331	14664	16130	17743	19517
<i>Télécom. secrétariat mairie</i>	Factures payées par le SIVU de secrétariat de la région de Cesny-Bols-Halbout					
<i>Télécom. agence postale</i>	640	500	500	500	500	500
2 - Maintenance/entretien						
<i>maintenance des installations (chauffage, ascenseur...)</i>	2850	3135	3449	3793	4173	4590
3 - Impôts et taxes						
4 - Assurances	705	1000	1020	1040	1060	1080
5 - Charges de personnel :						
- agent d'entretien	1200	2600	2625	2650	2675	2700
- agent postal	9700	9780	9800	9820	9840	9860
6 - Autres dépenses						
TOTAL DEPENSES	17345	31583	33434	35457	37672	40097

Observations :

	Avant les travaux (si réhabilitation)	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
RESSOURCES (dont RECETTES)						
Participation aux frais de fonct. par le SIVU de secrétariat	2900	3000	3100	3200	3300	3400
Participation de la Poste (agence postale)	12800	13600	14200	14900	15600	16300
Autres recettes						
TOTAL RECETTES	15700	16600	17300	18100	18900	19700

Observations :

Fiche présentant l'estimation prévisionnelle des coûts de fonctionnement et des recettes induits sur les cinq premières années de fonctionnement

Nom du projet : Réhabilitation de l'ancien EHPAD et sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel
 Maître d'ouvrage : Commune de Cesny-Les-Sources

Partie : Chapelle

	Avant les travaux (si réhabilitation) pour une année	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
DEPENSES						
1 - Consommation/fluides						
<i>eau</i>						
<i>électricité</i>		600	660	726	799	878
<i>gaz</i>						
<i>chauffage</i>		13287	14616	16077	17685	19453
<i>télécommunications</i>						
<i>Autres :</i>						
2 - Maintenance/entretien						
<i>maintenance des installations (chauffage, ascenseur...)</i>		220	242	266	293	322
3 - Impôts et taxes						
4 - Assurances	150	200	220	240	260	280
5 - Charges de personnel						
6 - Autres dépenses						
TOTAL DEPENSES	150	14307	15738	17309	19037	20933

Observations : Dépenses calculées au maximum de son utilisation concernant la consommation des fluides (calcul effectué sur 232 jours)

	Avant les travaux (si réhabilitation)	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
RESSOURCES (dont RECETTES)						
Loyers						
Participation des services						
Subvention de fonctionnement						
Autres recettes						
TOTAL RECETTES						

Observations :

Fiche présentant l'estimation prévisionnelle des coûts de fonctionnement et des recettes induits sur les cinq premières années de fonctionnement

Nom du projet : Réhabilitation de l'ancien EHPAD et sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel
 Maître d'ouvrage : Commune de Cesny-Les-Sources

Partie : 4 Logements (3 T2 et T1)

	Avant les travaux (si réhabilitation) pour une année	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
DEPENSES						
1 - Consommation/fluides						
eau						
électricité		424	424	424	424	424
gaz						
chauffage		8168	8988	9884	10872	11960
télécommunications						
Autres :						
2 - Maintenance/entretien						
maintenance des installations (chauffage, ascenseur...)		1280	1344	1412	1480	1556
3 - Impôts et taxes						
		500	520	540	560	580
4 - Assurances						
		160	180	200	220	240
5 - Charges de personnel						
6 - Autres dépenses						
TOTAL DEPENSES		10532	11456	12460	13556	14760

Observations : Année 1 → Calcul selon l'année de mise en location des logements

	Avant les travaux (si réhabilitation)	Après les travaux				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
RESSOURCES (dont RECETTES)						
Loyers		20400	20400	20400	20400	20400
Participation des services						
Subvention de fonctionnement						
Autres recettes						
TOTAL RECETTES						

Observations : Année 1 → Calcul selon l'année de mise en location des logements

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette étude d'impact qui doit être annexée aux demandes de subventions au titre de la DETR et de l'APCR.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide l'étude d'impact financier du projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD et de sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel sur les dépenses et recettes de la Commune pour la période des 5 premières années de fonctionnement.

019/2023 - BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que des ajustements budgétaires sont à réaliser concernant des travaux d'investissement qui ont été omis d'être inscrits au vote du budget général 2023 lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 mais qui ont été validés lors de la présentation du budget à la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2023.

Les travaux concernent l'aménagement du city-stade à Cesny-Bois-Halbout et les travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires extérieurs de la salle de convivialité d'Acqueville.

Monsieur le Maire propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

2131 – Bâtiments publics	+ 7 100 €
2188 – Autres immobilisations	+ 119 210 €
231 – Immobilisations en cours	- 126 310 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter la décision modificative n°1 proposée par Monsieur le Maire.

020/2023 - TRAVAUX AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES RUE DE LA VERDIERE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement d'eaux pluviales Rue de la Verdrière sont prévus au budget 2023. La commission travaux a étudié également d'ajouter à ces travaux l'aménagement de bordures de trottoir au niveau de l'entrée de la pharmacie pour une meilleure accessibilité et l'aménagement de buses pour le réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « La Vallée » à Cesny-Bois-Halbout.

Pour mémoire une subvention départementale au titre de l'APCR a été accordée pour un montant de 15 517 €. La caducité du versement de cette subvention est prévue au plus tard le 30 novembre 2023. Le Département du Calvados a prévu de réaliser la réfection de la chaussée Rue de la Verdrière après les travaux d'aménagement d'eaux pluviales réalisés par la Commune.

Des devis ont été sollicités et examinés par le Conseil Municipal. Il en ressort que l'entreprise HELLOUIN propose la meilleure offre pour un montant HT de 32 030,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise HELLOUIN pour un montant de 32 030,25 € HT soit 38 436,30 TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

021/2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 – NOUVELLES DEMANDES

Monsieur le Maire informe que des demandes de subventions pour des associations ont été reçues après le vote du budget. Cela concerne l'association Suisse Normande Handball (2 enfants) et l'association Judo Club Laurentais (5 enfants).

Monsieur le Maire propose d'octroyer exceptionnellement à ces associations, retardataires pour leur demande, les subventions suivantes :

- Association Judo Club Laurentais : 150 €
- Association Suisse Normande Handball : 60 €

Monsieur le Maire propose d'établir une date limite de réception des demandes de subvention par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer exceptionnellement aux associations présentées ci-dessus les subventions suivantes :
 - Association Judo Club Laurentais : 150 €
 - Association Suisse Normande Handball : 60 €
- Définir la date limite de réception des demandes de subvention par les associations au 31 mars de chaque année.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le versement de ces subventions aux associations.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Réunion des correspondants Défense** : Monsieur le Maire informe qu'une réunion des correspondants défense est prévue le samedi 13 mai 2023 de 8 h à 12 h à la salle des fêtes de Surville (14130 Pont l'Evêque).
- **Jour réunion de Conseil Municipal** : Monsieur le Maire propose de fixer le jour des réunions du Conseil Municipal le Mardi au lieu du Mercredi afin de permettre une meilleure gestion du planning de mise à disposition de la salle des fêtes pour les associations de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.
- **Réunion d'information sur le développement éolien** : Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux des Communes de Cesny-Les-Sources, Fresney le Vieux et Espins sont invités à une réunion d'information concernant le développement éolien le 15 mai 2023 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout.
- **Travaux de restauration abris-bus à Acqueville** : Monsieur CARREY propose de restaurer l'Abribus au lieu-dit « l'Outre » à Acqueville avec l'aide d'habitants bénévoles. Il est nécessaire pour cette restauration nécessite l'achat de fournitures qui sera réalisé par la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.